# LA VIDÉO-VERBALISATION



Face aux infractions de plus en plus fréquentes au code de la route et au d'incivilité, la Ville de Roanne a décidé de passer à la vitesse supérieure l'installation de la vidéo-verbalisation. Cette mesure est opérationnelle de[...]3 juillet 2018.

## Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

## Outils



La vidéo-verbalisation permet [...] verbaliser à distance un condu[...] qui commet une infraction au [...] de la Route en utilisant les came[...] de vidéo protection installées sur le domaine public.

L'apposition de panneaux informant de la vidéo verbalisation n'est pas obligatoire, toutefois la Ville a fait le choix d'installer vingt-cinq panneaux dans les zones concernées afin d'avertir la population.

Il est possible de relever via la vidéo verbalisation toutes les infractions aux stationnements ou arrêts gênants (environ 50) ainsi que 13 infractions aux règles de la circulation.

## 10 infractions pouvant être vidéo-verbalisées à Roanne

### Contravention de 35€

- Stationnement du côté interdit sur une voie à stationnement unilatéral alterné semi-mensuel ;

- Arrêt ou stationnement gênant sur un emplacement réservé à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transport public de voyageurs ;
- Stationnement gênant de véhicule devant l'entrée carrossable d'un immeuble riverain ;
- Stationnement gênant de véhicule dans une aire piétonne ;
- Dépôt d'ordures ou d'objets sans autorisation dans un lieu public.

## Contravention de 68€

- Abandon de déjection hors des emplacements autorisés.

## Contravention de 135€

- Arrêt ou stationnement gênant de véhicule sur trottoir ;
- Arrêt gênant de véhicule sur un emplacement réservé aux véhicules de transports de fonds ;
- Arrêt ou stationnement sur emplacement réservé aux personnes handicapées ;
- Le non-port du port d'un casque.

Pour les infractions « Dépôt, abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés et chiens non tenus en laisse ou déjections sur voie publique », l'identité du contrevenant devra être recueillie.

# Les zones concernées

L’hyper centre, des rues des secteurs Mulsant, Clermont, Gare, Port et Parc des Sports.

Un certain nombre de rues a été sélectionné en fonction des caméras existantes permettant la vidéo verbalisation :

## Secteur hyper centre

- Rue Jean Jaurès
- Rue Alsace Lorraine
- Place des Promenades
- Rue Maréchal Foch
- Rue Général de Gaulle
- Rue de Sully
- Place du Marché
- Place de l’Hôtel de Ville
- Rue de la Berge
- Rue Victor Basch
- Rue Benoît Malon
- Rue Anatole France
- Rue Joseph Déchelette
- Rue Beaulieu

## Secteur Port

- Rue Pierre Dépierre
- Rue Commandant L’Herminier
- RD 207 Rond-Point Dorian jusqu’au Pont du Coteau

## Secteur  Clermont

- Rue de Clermont
- Place Gabriel Péri
- Rue de Villemontais
- Place des Cerisiers

## Secteur Gare

- Cours de la République

## Secteur Mulsant

- Rue Pierre Semard
- Rue Rabelais
- Rue Mulsant

## Secteur Parc

- Rue Wilson
- Rue des Ecoliers
- Rue Condorcet

## CONTACTS

### Police municipale

Forum Sébastien Nicolas
42300 Roanne

0477232145

Courriel

Du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (fermeture le vendredi après midi).

SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

TXT
SOURDS ET
MALENTENDANTS